



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 MAI 2020

Affiché le 2 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Emilie FER, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS M. MION - M. CIRIO – Mme CUBIZOLLES – M. BORIOSI – Mme MARINO – M. BERTAUX – Mme MUIA – M. LEMESSIER – Mme BRISON – M. RODRIGUEZ – M. FORESTIER – Mme PROPETTTO – M. BERNARD – M. CASTET – M. MORVAN – M. DORDONNAT – Mme ROLLAND – Mme BILLOIS – Mme POULAIN – Mme TOURIAN – Mme MOURTY – M. VAN DEN BULCKE – Mme VERONESE-NARDI – M. THEVENIAUD – Mme TEISSEIRE – Mme MAIMON – M. LEGRAND – Mme DEHAENE – M. VERGÈS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TEISSEIRE

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
28.05.2020.01	<p>Election du Maire</p> <p>La doyenne d'âge de l'assemblée, président la séance (art. L2122-8 du CGCT), a invité les conseillers municipaux à procéder à l'élection du maire et a lancé un appel à candidature. Il a été constaté que seul M. Jean-Bernard MION s'est porté candidat à l'élection du maire.</p> <p>Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.</p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de votant : 29- Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 29- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4- Suffrages exprimés : 25- Majorité absolue : 13 <p>M. Jean-Bernard MION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.</p>
28.05.2020.02	<p>Détermination du nombre de postes d'adjoint au Maire</p> <p>Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none">• DECIDE de fixer à 8 (HUIT) le nombre de postes des adjoints au Maire• DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder à leur élection

N°	OBJET DE LA DELIBERATION																
28.05.2020.03	<p>Election des adjoints</p> <p>Après avoir laissé un délai de 2 minutes pour le dépôt des listes, qui devaient comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, modalités approuvées par l'assemblée, il a été constaté qu'une seule liste s'est portée candidate :</p> <p>- Liste Patrice CIRIO comportant huit noms.</p> <p>Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des huit adjoints au maire. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants au premier tour de scrutin :</p> <p style="margin-left: 40px;">a) Nombre de conseiller municipaux n'ayant pas pris part au vote : 0 B) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29 c) Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4 d) Suffrage exprimés (b-c) : 25 e) Majorité absolue : 13</p> <p>La liste Patrice CIRIO a obtenu 25 voix. Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Patrice CIRIO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :</p> <table border="1" data-bbox="336 837 1445 1137"> <tbody> <tr> <td>M. Patrice CIRIO</td> <td>1^{er} adjoint</td> </tr> <tr> <td>Mme Béatrice CUBIZOLLES</td> <td>2^{ème} adjointe</td> </tr> <tr> <td>M. Marc BORIOSI</td> <td>3^{ème} adjoint</td> </tr> <tr> <td>Mme Catherine MARINO</td> <td>4^{ème} adjointe</td> </tr> <tr> <td>M. Gilles BERTAUX</td> <td>5^{ème} adjoint</td> </tr> <tr> <td>Mme Valérie MUIA</td> <td>6^{ème} adjointe</td> </tr> <tr> <td>M. Philippe LEMESSIER</td> <td>7^{ème} adjoint</td> </tr> <tr> <td>Mme Marie BRISON</td> <td>8^{ème} adjointe</td> </tr> </tbody> </table>	M. Patrice CIRIO	1 ^{er} adjoint	Mme Béatrice CUBIZOLLES	2 ^{ème} adjointe	M. Marc BORIOSI	3 ^{ème} adjoint	Mme Catherine MARINO	4 ^{ème} adjointe	M. Gilles BERTAUX	5 ^{ème} adjoint	Mme Valérie MUIA	6 ^{ème} adjointe	M. Philippe LEMESSIER	7 ^{ème} adjoint	Mme Marie BRISON	8 ^{ème} adjointe
M. Patrice CIRIO	1 ^{er} adjoint																
Mme Béatrice CUBIZOLLES	2 ^{ème} adjointe																
M. Marc BORIOSI	3 ^{ème} adjoint																
Mme Catherine MARINO	4 ^{ème} adjointe																
M. Gilles BERTAUX	5 ^{ème} adjoint																
Mme Valérie MUIA	6 ^{ème} adjointe																
M. Philippe LEMESSIER	7 ^{ème} adjoint																
Mme Marie BRISON	8 ^{ème} adjointe																
28.05.2020.04	<p>Lieu de réunion des séances du Conseil Municipal</p> <p>Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE que les séances du Conseil Municipal se dérouleront dans la salle municipale Rose de Mai, sis 21 rue Clémenceau à la Colle-sur-Loup, à titre définitif, durant le mandat 2020-2026. • AJOUTE qu'en cas de situation exceptionnelle, à l'exemple d'une crise sanitaire nécessitant des mesures particulières notamment de distanciation, les séances du Conseil Municipal, pourront se dérouler dans le gymnase Emilie FER, sis 4 boulevard Alex Roubert à la Colle-sur-Loup, dont la superficie de la salle permet de respecter un protocole de distanciation. 																
28.05.2020.05	<p>Délégation du Conseil Municipal au Maire (Art.L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p> <p>Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ont voté pour : 28 - Se sont abstenus : 1 (M. VERGÈS) - Ont voté contre : 0 																

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="379 85 1394 197">• DELEGUE à Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, et pour la durée de son mandat, les pouvoirs prévus à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, tels que précisés dans la délibération.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h15.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 2 JUIN 2020.

*Le Secrétaire de séance,
Marie TEISSEIRE.*